

# 5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

**La Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa  
(nom utilisé au Québec par The Wawanesa Mutual Insurance Company)  
Avis de modification de permis – Ajout de catégorie d'assurance  
*Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32***

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 11 décembre 2017, le permis de La Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa afin d'y ajouter la catégorie « assurance cautionnement ».

L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance cautionnement

Le représentant principal au Québec est monsieur Claude Auclair dont l'établissement d'affaires est situé au 8585, boulevard Décarie, Montréal (Québec) H4P 2J4.

Le siège de l'assureur est situé au 191 Broadway, Winnipeg (Manitoba) R3C 3P1.

Fait le 11 décembre 2017

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.